

Riaumont va en justice pour sauver les cloches de Notre-Dame

Le Salon Beige , le 20 décembre 2012 à 19:00

» « Plus d'un mois après la publication du précédent communiqué

Plus d'un mois après le recours présenté auprès de l'Archevêché de Paris par l'Association Sainte-Croix de Riaumont, afin d'obtenir un règlement amiable d'une affaire qui devrait sembler simple aux hommes de bonne volonté ;

Plus d'un mois après la mise des cloches sous protection de la justice, signifiée par voie d'huissier à la Cathédrale Notre-Dame de Paris et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France ;

Cette mesure de saisie conservatoire des cloches n'a été contestée par personne, ce qui suffit à prouver sa légitimité ... mais elle risquait de devenir caduque en l'absence de nouvelle revendication de notre part.

Or nous n'avons reçu à ce jour aucune réponse, ni de l'Etat, ni de l'Archevêché, ni des autorités de la cathédrale. Regrettant de porter devant la justice un litige qui oppose deux associations catholiques, nous avons dû mandater l'avocat de notre association qui a délivré dans les délais impartis une assignation aux services de la DRAC et à l'Association du 850ème anniversaire de la Cathédrale Notre-Dame de Paris. **Il y aura donc procès pour obtenir que les quatre cloches de Notre-Dame soient effectivement attribuées au chantier-école du Village d'enfants de Riaumont. Notre détermination en cette affaire est d'autant plus forte que notre enquête a révélé depuis la véritable raison pour laquelle la Cathédrale de Paris s'oppose à la décision entérinée par la DRAC en juillet dernier.** Il était prévu dans le cahier des charges de l'opération de fonte des nouvelles cloches que la fonderie adjudicataire du marché devait casser puis fondre les

cloches originelles afin de les transformer en clochettes publicitaires ; lesquelles devaient être revendues aux touristes avec la mention « coulées dans le métal des anciennes cloches de Notre-Dame ». Cette opération a fait l'objet d'un lot spécifique de l'appel d'offre, prévoyant la réalisation de clochettes en trois tailles différentes : 100.000 petites, 10.000 moyennes et 1000 plus grosses (d'un diamètre de vingt centimètres). Obligation a été faite aux entreprises concurrentes de traiter ce lot comme les autres sous peine d'être disqualifiées. Les entreprises concurrentes ont fait valoir qu'elles n'étaient pas capables de traiter l'affaire elles-mêmes mais seraient obligées de sous-traiter l'opération en Chine ...

Tel est le sort réservé aux quatre cloches de Notre-Dame si nous ne continuons pas le combat ! Ces détails sordides justifient plus encore que nous ne l'imaginions au début l'initiative prise de mettre les cloches de Notre-Dame, **objets liturgiques consacrés, et par ailleurs protégés par le Code Patrimonial, sous la protection de la justice.** Ils nous déterminent avec une énergie renouvelée à demander que soit mené à bon terme le processus entériné par la DRAC, au cours de la réunion en ses locaux avec l'Observatoire du Patrimoine Religieux en juillet dernier qui prévoyait l'attribution de ces cloches vénérables au chantier-école de Riaumont. La Mairie de notre commune de Liévin, consultée sur cette affaire, nous apporte son entier soutien. C'est pourquoi, pour triompher du mutisme des décisionnaires concernés, nous lançons désormais **une pétition publique**, ouverte à tous ceux que révolte l'idée de voir ces cloches emblématiques de notre patrimoine national et religieux, détruites et reconverties en gadgets touristiques. »